



Motivation du jury – « Ville des Alpes de l'année 2024 »

Le jury propose la ville de CONI pour le titre de « Ville des Alpes de l'année 2024 »

La ville alpine de Coni cible avec ses nombreux plans et projets les développements durables, une prise de conscience des questions orientées sur l'avenir ainsi qu'une étroite mise en réseau des villes alpines avec leurs *talschafts* (groupements de vallées et de leurs habitants). Se référant à la candidature de Coni au titre de Ville des Alpes de l'année, à des connaissances approfondies de la région, ainsi qu'à des ouvrages spécialisés, le jury s'est penché sur les caractéristiques existantes de la région urbaine et péri-urbaine ainsi que sur la ville elle-même et a élaboré les affirmations pointues suivantes :

Bien que située sur le périmètre officiel de la Convention alpine, la ville de Coni est une ville alpine par excellence. La ville elle-même a constaté et justifié plusieurs fois ce fait en avançant des arguments (cf. par exemple Werner Bätzing et Luigi Dematteis). En raison de sa situation géographique et sa richesse culturelle, Coni est un pôle d'approvisionnement et de développement tant pour les vallées alpines aux alentours que pour les communes de montagne dans l'arc alpin italien du sud-est et au-delà. Coni joue un rôle clé pour la mise à disposition de fonctions essentielles pertinentes.

D'une part, c'est une ville au passé géomorphologique et culturel captivant étant donné la proximité des rivières alpines de Gesso et de Stura di Demonte dont les lits « encadrent » la ville de Coni et forment le parc naturel régional des Alpes Maritimes que la ville gère. D'autre part, la ville déploie de nombreuses initiatives s'inscrivant dans les protocoles de la Convention alpines et qui sont détaillées ci-après :

▲ Le plan stratégique de l'Agenda local 2030 inclut des thèmes d'intérêt central à considérer, tels qu'inclusion sociale, énergie et recyclage, mobilité durable, protection de la biodiversité etc. Comme pour tout plan stratégique, la qualité et l'intensité de la mise en œuvre sont décisives. Tout effort dans ce sens doit être promu et portera fruit au sein du réseau des Villes des Alpes de l'année.

▲ Mettons en profil l'importance de Coni pour les initiatives transfrontalières en cours ou déjà conclues (par exemple chemin de fer de Coni à Vintimille, ALCOTRA 2014-2020). La situation de Coni sur l'arc alpin limitrophe de la France, avec ses nombreux grands espaces protégés (par exemple le parc national du Mercantour) possède un potentiel énorme tant pour le développement de la biodiversité que pour des projets d'équipement respectueux de l'environnement et un tourisme éco-responsable.

▲ Sur le fond de diverses traditions, d'importance pour la région de Coni en tant qu'argument clé de vente (par exemple la Foire aux marrons), on renvoie aussi à plusieurs projets envisagés par la ville, dont le projet ACLIMO qui est orienté sur l'adaptation au changement climatique. L'adaptation n'ira pas sans une campagne de sensibilisation de la population qui cible une gestion parcimonieuse de l'eau et une gestion raisonnable des parcours avec pastoralisme.

Par l'attribution du titre de « Ville des Alpes de l'année », le jury reconnaît tous ces efforts et encourage le développement durable de la ville. Les mesures prises et initiatives futures envisagées témoignent de la position déterminée de Coni, Ville des Alpes de l'année 2024, dans la mise en œuvre de la Convention alpine.

Pour le jury : Norbert Weixlbaumer, Cristina Del Biaggio, Gerhard Leeb
Octobre 2023